

No 20

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 21 FEVRIER 1934

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 20 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Grayse Irene Westlake MacLaren, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Daniel Forbes MacLaren, de Montréal, Québec, son époux.—*M. Bell* (St-Antoine).

Des planteurs de tabac du district de Joliette, province de Québec, ci-bas nommés, priant qu'aucune taxe soit imposée sur le tabac, savoir:—

Joseph Labrèche et 456 autres planteurs de tabac de St-Paul de Joliette.

Emile Archambeault et 29 autres planteurs de Ste-Mélanie.

Léonide Desrochers et 289 autres planteurs de St-Thomas de Joliette.

Alphonse Cloutier et 5 autres planteurs de St-Cléophas de Brandon.

E. Forest et 254 autres planteurs de St-Ambroise.

E. Filiatrault et 54 autres planteurs de Ste-Marceline.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 16, Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique.—*M. Davies*.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre conformément à la règle 102.